



COMITE DE PILOTAGE #2 du 13 Décembre 2022



ORDRE DU JOUR DU COPIL PAPI

- PRESENTATION DU DISPOSITIF PAPI
- PRESENTATION DU PAPI D'INTENTION DE LA CACL
- ENJEUX DE LA FUTURE STRATEGIE DE GESTION DES RISQUES D'INONDATION DE LA CACL
- REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES HABITATIONS SOUMISES A DES INONDATIONS TRES FREQUENTES
- COMMUNICATION GRAND PUBLIC
- SYSTÈME D'AVERTISSEMENT LOCAL AUX INONDATIONS
- PROJET ET ETUDES A VENIR
- BILAN FINANCIER ET PERSPECTIVES DE FINANCEMENTS DES TRAVAUX



PRESENTATION DU DISPOSITIF PAPI

Programme d'Action de Prévention des Inondations

- ➔ Outil de contractualisation entre l'Etat et la collectivité
- ➔ Un ensemble d'actions qui vise à agir contre les problématiques d'inondation

PAPI d'intention

Etabli par le biais d'un diagnostic approfondi du territoire ➔ Etudes préalables pour connaître le territoire, le risque et ainsi définir un programme d'action

Promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondation en vue de réduire leurs conséquences dommageable sur : la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement

PAPI complet



DISPOSITIF PAPI



PAPI de l'agglo COPIL #2 du 13 Décembre 2022

EXEMPLE de PAPI

PAPI Seine et Marne francilienne
Maitre d'ouvrage : EPTB* Seine-Grands-Lacs
Bassin versant Seine et Marne.

- ➔ 1^{er} PAPI 2014-2020 : 132 605 400 € ➔ 167 actions
- ➔ 2^{ème} PAPI 2023-2029 : en phase de concertation du public

EPTB* = Etablissement Public Territorial de Bassin



PAPI de l'agglo COPIL #2 du 13 Décembre 2022

Présentation du PAPI d'intention DE l'agglo

Stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI) → besoin de mettre en place un PAPI

L'agglo est compétente en matière de GEMAPI depuis 2018

Élaboration d'un programme d'actions COPIL en 2019

Le programme d'actions du PAPI doit permettre de définir une stratégie globale contre les problématiques d'inondation en passant par la mise en œuvre de travaux



PAPI de l'agglo COPIL #2 du 13 Décembre 2022

La démarche PAPI Etat d'avancement et planning prévisionnel

Réalisation du dossier de PAPI d'intention	<i>Délibération CACL</i>	<i>1^{er} oct 2018</i>
	<i>Déclaration d'intention à la Préfecture</i>	<i>31 oct 2018</i>
	Consultation des Parties Prenantes	
	Rédaction du PAPI d'intention	
	COFIL N°1	8 oct 2019
Labellisation du PAPI d'intention par l'Etat	Instruction Convention	juillet 2021 durée 2 ans À prévoir : prolongation 1 an
Réalisation du programme d'action du PAPI d'intention dont élaboration du dossier PAPI		En cours
Comité de pilotage #2		13/12/2022
Labellisation du PAPI par l'Etat		À venir fin 2023
Mise en œuvre du PAPI		À partir de 2024



PAPI de l'agglo COFIL #2 du 13 Décembre 2022

Synthèse des actions du PAPI d'intention

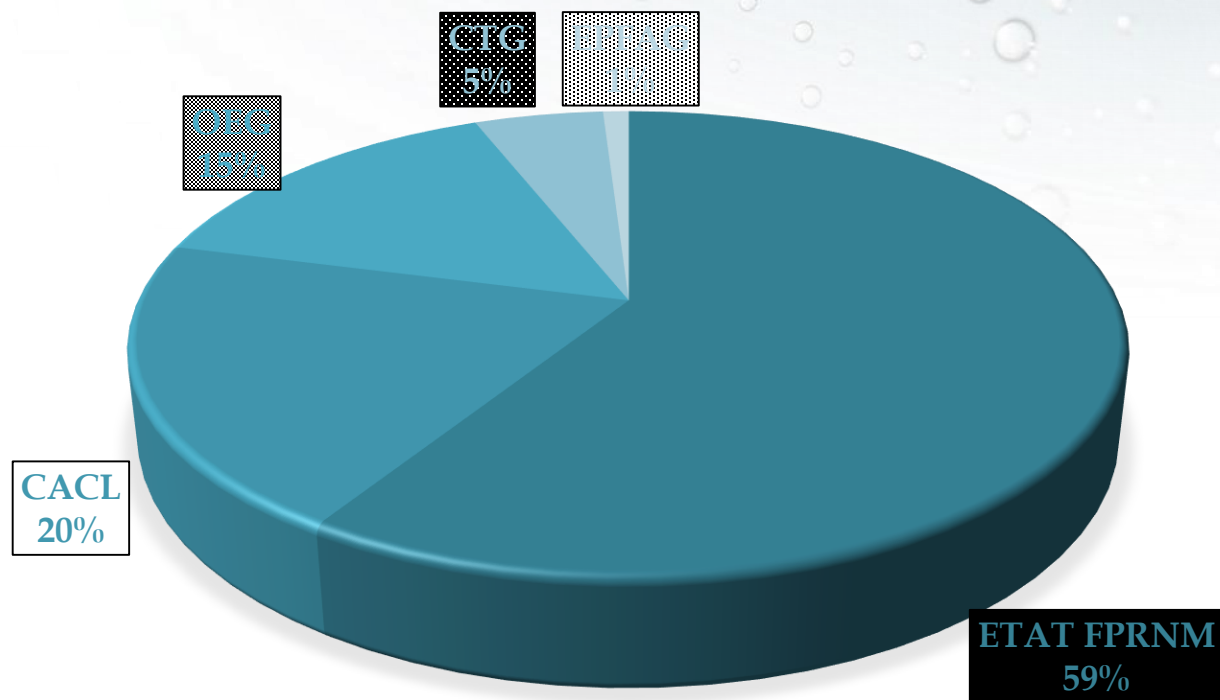
22 Actions, 1,58 millions d'euros

Maitre d'ouvrage :

Office de l'eau Guyane : 2 actions

DGTM : 3 actions

CACL : 17 actions



PAPI de l'agglo COPIL #2 du 13 Décembre 2022



Axe 1 : Amélioration de la connaissance

PRESENTATION DES ENJEUX DE LA FUTURE STRATEGIE DE GESTION DES RISQUES D'INONDATION DE LA CACL

Thomas ADELIN - TA. Conseils

Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rédaction du cahier des charges de Etude hydraulique pour élaboration du programme d'actions du PAPI (action 1J)

Démarrée : 8 juin 2022

Fin prévisionnelle : 8 janvier 2023



PAPI de l'agglo COPIL #2 du 13 Décembre 2022





Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité

PRESENTATION DES MESURES DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES HABITATIONS SOUMISES A DES INONDATIONS TRES FREQUENTES

Julien BARTHES - EGIS

Inventaire des habitations soumises à des inondations très fréquentes, étude de faisabilité de mise hors d'eau/protection, évaluation du coût d'acquisition/destruction

Démarrée : Aout 2022



PAPI de l'agglo COPIL #2 du 13 Décembre 2022





Axe 1 : Amélioration de la connaissance

COMMUNICATION GRAND PUBLIC

❖ Communication : écoulements pluviaux sur les terrains privés

➔Présentation de la plaquette « Comment gérer les eaux pluviales sur votre terrain »



Afin d'éviter tout litige, il est conseillé de prévoir :

- soit à l'amiable avec les différents voisins concernés une entente sur l'écoulement des eaux ;
- soit une servitude conventionnelle (par décision commune des propriétaires, concrétisée par un acte notarié. Article 686 du Code civil).

En cas de litige, vous pouvez contacter un conciliateur de justice <https://www.conciliateurs.fr/> pour tenter de résoudre le problème à l'amiable.

À défaut d'accord amiable, le litige devra être porté devant les tribunaux.

En cas de contestation portant sur l'établissement ou l'exercice de la servitude d'écoulement des eaux, la compétence relève du Tribunal d'Instance.

Références réglementaires : articles 640 et 686 du Code civil



Le PAPI porte sur les zones à risques d'inondation des communes de la CACL : Cayenne, Macouria, Matoury, Montsinéry-Tonnégrande, Rémire-Montjoly, Roura.

DIRECTION DE L'HYDRAULIQUE
ET DE L'ENVIRONNEMENT

**SERVICE
EAUX PLUVIALES**

05 94 28 94 43
pluvial@caci-guyane.fr



Communauté d'Agglomération du Centre Littoral Guyane
4, Esplanade de la Cité d'Affaires - Quartier Balata - CS 36029
BP 66029 - 97 306 Cayenne Cedex



PAPI



PROGRAMME D' ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS

AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL DE GUYANE



Comment gérer les eaux pluviales sur votre terrain ?

**Guide pour les propriétaires
et aménageurs**



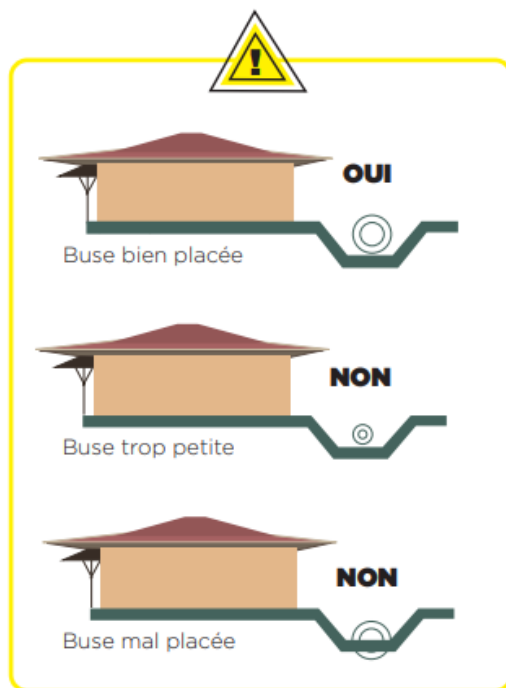
LE BUSAGE DES FOSSÉS ROUTIERS

Le long de certaines voies, l'accès aux parcelles privées se fait en franchissant un fossé qui sert à écouler les eaux pluviales.

Les fossés étant conçus et dimensionnés pour évacuer les eaux pluviales, par conséquent les accès aux parcelles ne doivent pas réduire la capacité d'écoulement du fossé ni l'approfondir.

Le propriétaire désirant réaliser un accès à sa parcelle au-dessus d'un fossé devra réaliser et entretenir un ouvrage hydraulique qui conservera la capacité d'écoulement du fossé (buse, ponceau...).

Pour rappel, le règlement de voirie impose de demander une autorisation au gestionnaire de la voirie (la Mairie pour les voies communales, la CTG pour les Départementales et l'Etat pour les Nationales). (article L.113- 2 du code de la voirie routière)



PROPRIÉTAIRE, VOUS ÊTES RESPONSABLE DES EAUX PLUVIALES QUI TOMBENT SUR VOTRE TERRAIN

Pour limiter les risques de conflits entre voisins, la loi a consacré la notion de servitude (la servitude est la contrainte d'un propriétaire par rapport à un autre propriétaire) d'écoulement des eaux naturelles. Les eaux naturelles sont les eaux issues de la pluie, de source.

La servitude d'écoulement des eaux naturelles sur le sol se limite aux eaux naturelles.

Propriétaire du terrain en contrebas ?

Vos obligations :

- Recevoir les eaux de ruissellement qui s'écoulent naturellement du ou des terrains supérieurs au vôtre. Cette obligation ne s'applique qu'aux eaux naturelles qui s'écoulent selon la pente du terrain, c'est-à-dire sans que votre voisin y ait contribué.
- Ne poser aucun obstacle à l'écoulement de l'eau de ruissellement : vous ne pouvez pas modifier votre terrain ou prévoir des aménagements renvoyant l'eau vers le terrain supérieur ou vers des terrains voisins.

Vos droits :

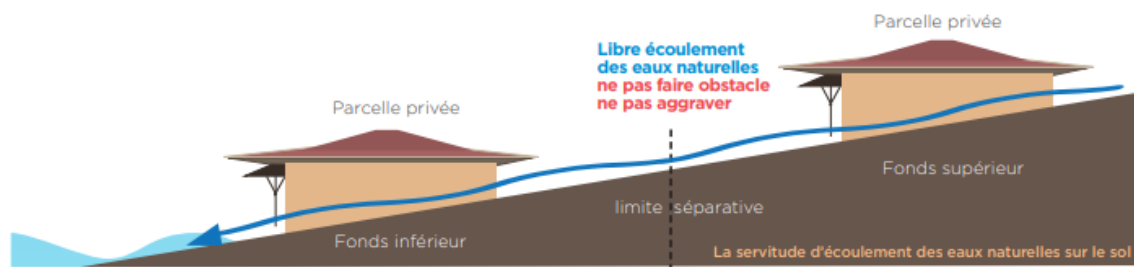
- Clôturer librement votre parcelle en laissant des ouvertures suffisantes pour permettre l'écoulement des eaux.
- Faire des travaux à vos frais pour rendre l'écoulement le moins gênant possible sans causer de dommages aux terrains voisins. Vous êtes responsable de l'entretien de vos ouvrages de gestion des eaux pluviales afin que ceux-ci ne fassent pas obstacle aux écoulements.

Propriétaire du terrain en hauteur ?

Vos obligations :

- Ne pas aggraver la servitude pesant sur le terrain en contrebas.
- Ne pas modifier la disposition naturelle de votre terrain en canalisant les eaux dans une buse ou un fossé évacuant directement les eaux de ruissellement vers le terrain voisin.
- Ne pas augmenter les quantités d'eaux de ruissellement par une imperméabilisation importante de votre terrain (surface bétonnée, toiture).
- Ne pas contrarier l'écoulement naturel des eaux en édifiant un mur ou une digue par exemple ou déviant l'écoulement.

Dans le cadre de votre projet d'aménagement, si votre terrain récupère les eaux pluviales du terrain en amont et que ces 2 surfaces composent une superficie supérieure à 10000m², vous devez déposer un dossier de déclaration ou d'autorisation au titre de la loi sur l'eau auprès de la DGTm police de l'eau.





Axe 1 : Amélioration de la connaissance

COMMUNICATION GRAND PUBLIC

- ❖ Communication : écoulements pluviaux sur les terrains privés
 - ➔Présentation de la plaquette
 - ➔Réalisation du motion design « les eaux pluviales sur les terrains privés » en cours



Axe 1 : Amélioration de la connaissance

COMMUNICATION GRAND PUBLIC

❖ Communication auprès du grand public et concertation PAPI Action 1L

Objectifs :

- sensibiliser le grand public au risque d'inondation (zones à risques, causes des inondations, bons comportements)
- Recueillir l'avis de la population sur la stratégie des risques d'inondations

➔ Campagne de communication pour sensibiliser les habitants sur le PAPI et sur la compétence de gestion des eaux pluviales :
Mois de janvier sous forme de questionnaires

Le plan de communication sera élaboré et mis en œuvre courant 2023
La mission sera déléguée à un prestataire externe

PAPI de l'agglo COPIL #2 du 13 Décembre 2022



Axe 1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE

Fiche-action n° 1A : Installation et maintenance de 9 stations de mesures de débits

Objectif de l'action :

Acquérir des données sur les débits des petits cours d'eau, les débits de petits bassins versants homogènes afin de :

- Disposer de données permettant d'étudier le fonctionnement hydrologique des cours d'eau côtiers et zones humides associées (très peu de données disponibles)
- Intégrer ces données dans simulations hydrauliques
- Définir les paramètres de calcul des débits caractéristiques pour les petits bassins versants en Guyane (coefficient de ruissellement, temps de concentration)

Description de l'action :

Mise en place de 9 stations de mesure de débits (6 exutoires de petits bassins versants et 3 cours d'eau côtiers hors influence de la marée)

Exploitation et maintenance des stations

Coût : 400 000 €

Territoire concerné :

Île de Cayenne

Modalités de mise en œuvre :

Maître d'ouvrage : Office de l'eau Guyane

Pilotage : service Connaissance et suivi de la ressource en eau

Échéancier prévisionnel :

2021

Plan de financement :

50 % FPRNM

45 % OEG

5 % CACL

Indicateurs de suivi/réussite :

Acquisition de données sur les 9 stations

❖ Marjorie Gallay, OEG



Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations

SYSTÈME D'AVERTISSEMENT LOCAL AUX INONDATIONS

Maxime TAUREAU – NBC / Irène LESCURE - BRL

Action 2A : Etude pour la création d'un système d'avertissement local aux inondations

Démarrée : 29/04/2021

Fin prévisionnelle : Décembre 2022



PAPI de l'agglo COPIL #2 du 13 Décembre 2022



PLANNING PREVISIONNEL DES PROJETS ET ETUDES A VENIR

Actions à venir	Courant 2023 - 2024
Diagnostic de vulnérabilité du territoire aux inondations	Diagnostic de vulnérabilité aux inondations conforme au référentiel national de vulnérabilité
Cartographie pour la gestion de crise inondation	Compléter les PCS : zone à enjeu, gestion de crise
Identification des enjeux en zone inondable hors zone urbaine et Territoire Ruraux Habités	Définir les zones à enjeux Disposer d'information sur les niveaux d'eaux
Etude pour la création de repères de crues	Identifier les zones de plus hautes eaux (NPHE)
Formation des élus et services techniques des communes et de la CACL aux risques inondation et à la gestion de crise	Favoriser la prise en compte du risque inondation Faciliter la mise en œuvre des PCS Aider les élus à mieux gérer les inondations en renforçant leurs connaissances
Campagne de communication auprès du grand public et concertation PAPI	Sensibiliser le public au risque d'inondation Recueillir les avis de la population
Etude de définition d'un système d'alerte population	Mise en place d'un système d'alerte à la population en cas de risque majeur
Etude pour la réhabilitation et le confortement de l'aménagement hydraulique Laussat	Optimiser les performances de l'ouvrage

FORMATION : « PILOTER UNE CELLULE DE CRISE » ET MISE EN SITUATION LE 25 NOVEMBRE 2022

DE 9H00 À 17H00 - 25 PLACES
3 RUE DES CONDAMINES, 07300 MAUVES

OBJECTIFS :

- Conduire des opérations communales de sauvegarde : les principes de base ;
- Mettre en place, faire fonctionner et piloter une cellule de crise (le poste de commandement communal - PCC) ;
- S'initier à la gestion d'une situation de crise à travers un exercice de mise en situation sur table au cours de la formation ;
- S'initier à la communication de crise, les fondamentaux.

LES PLUS DE CES FORMATIONS :

- Mise en situation des participants à travers un exercice de simulation sur table et atelier associé de débriefing à chaud ;
- Présentation de retours d'expérience issus de l'expérience de l'intervenant expert ;
- Pédagogie interactive ;
- Ressources documentaires mises à disposition.



PROGRAMME :

Matin (mise en situation via un entraînement sur table) :

- Entraînement de simulation sur table et débriefing à chaud associé.

Après-midi (retour réflexifs et généralités autour de la gestion de crises et de la prise de décisions en contexte incertain) :

- Introduction pratique au concept de crise – cas pratiques ;
- Piloter, faire fonctionner et coordonner une cellule de crise, les grands principes ;
- La communication de crise, les fondamentaux ;

Inscriptions et renseignements complémentaires :
e.guilmin@archeagglo.fr / 04 26 78 78 78

Page 5 sur 8



SESSIONS TERRITORIALES DE SENSIBILISATION : LES ÉLUS FACE A LA CRISE LE 28 SEPTEMBRE 2022

DE 17H00 À 19H00 - 50 PLACES
3 RUE DES CONDAMINES, 07300 MAUVES

OBJECTIFS :

- Présenter le cadre de la sécurité civile en France pour les nouveaux élus ;
- Présenter les rôles et missions de chacun des intervenants lors de situations exceptionnelles (Maires, Préfets, sapeurs-pompiers, etc.) ;
- Faire prendre conscience aux maires qu'ils ne sont pas seuls et disposent d'outils qu'ils doivent mettre en place : les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) ;
- Evoquer le caractère opérationnel du Plan Communal de Sauvegarde et les démarches à mettre en œuvre pour y arriver ;
- Répondre aux interrogations des participants ;
- Témoignage d'une commune ;
- Présenter le parcours de formations territorialisées d'Arche Agglo.

LES PLUS DE CETTE SESSION :

- Interventions courtes avec temps d'échanges et questions / réponses à la suite de chaque intervention ;
- Retour d'expérience d'une commune sur son Plan Communal de Sauvegarde ;
- Ressources documentaires mises à disposition (PowerPoints et exemples de PCS).

PROGRAMME :

- Mot protocolaire d'accueil de la session (Arche Agglo, SDIS26, Institut des Risques Majeurs) ;
- L'organisation de la sécurité civile et les cadres d'intervention du maire et du préfet (Préfecture Drôme) ;
- Le lien entre le Commandant des Opérations de Secours (COS) et le Directeur des Opérations de Secours (DOS) – (SDIS26) ;
- Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS), comment garantir son caractère opérationnel dans la durée ?
- Témoignage d'une commune : retour d'expérience sur le PCS

Inscriptions et renseignements complémentaires :
e.guilmin@archeagglo.fr / 04 26 78 78 78

Page 2 sur 8



BILAN FINANCIER

AXE n°	Action	Maître d'ouvrage	Date de démarrage	Avancement	Budget prévisionnel de l'action	Montant du marché	Montant subvention FPRNM ou BOP 181	Autres subvention	CACL	action terminée
0A	Animation du PAPI : 1 ETP durée 2 ans	CACL	15/06/2021	en cours	100 000,00 €		40 000,00 €	CTG 20 000€	20 000€	en cours
0B	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rédaction des cahiers des charges des études techniques	CACL	08/06/2022	en cours	10 000,00 €	19 950,00 €	5 000,00 €		5 000€	en cours
1A	Installation et maintenance de 9 stations de mesures de débits	OEG		en cours	400 000,00 €		200 000€	OEG 180 000€	20 000€	en cours
1B	Installation et maintenance de 10 stations de mesures de niveaux d'eau avec télétransmission	CACL	01/06/2021	en cours	100 000,00 €	38 450,00 €	50 000,00 €	OEG 45 000€	5 000€	en cours
1C	Remise en service du marégraphe de Dégrad des Cannes	ETAT			10 000,00 €		10 000,00 €			
1D	Etude préalable à la mise en place de Programme de recherche sur le fonctionnement des cours d'eau et des zones humides littorales	OEG			20 000,00 €		10 000,00 €	OEG 10 000€		
1E	Mise à jour de l'atlas des zones inondables (AZI) au droit des zones urbaines, TRH et zones à urbaniser de Roura et Montsinéry-Tonnégrande	ETAT			100 000,00 €		100 000€			
1F	Diagnostic de vulnérabilité du territoire aux inondations	CACL		prévu début 2023	100 000,00 €		50 000,00 €	CTG 10 000€	40 000	à venir

AXEn°	Action	Maître d'ouvrage	Date de démarrage	Avancement	Budget prévisionnel de l'action	Montant du marché	Montant subvention FPRNM	Autres subvention	CACL
1G	Cartographie pour la gestion de crise dans les zones urbaines couvertes par un PPRI	CACL		prévu courant 2023	5 000,00 €		2 500,00 €		2 500€
1H	Identification des enjeux en zone inondable hors zone urbaine et Territoires Ruraux Habités	CACL		prévu courant 2023	10 000,00 €		5 000,00 €		5 000€
1I	Etude pour la création de repères de crues	CACL		recensement en cours	12 000,00 €		6 000,00 €	Comité des assureurs 1 800€	4 200€
1J	Etude hydraulique pour élaborer la stratégie et le programme d'action du PAPI, analyse coût-bénéfice, évaluation environnementale et rédaction du PAPI	CACL		prévu début 2023 (cf action OB)	250 000,00 €		125 000,00 €	CTG 20 000€	75 000€
1K	Formation des élus et services techniques des communes et de la CACL aux risques inondation et à la gestion de crise	CACL		à prévoir	10 000,00 €		5 000,00 €		5 000€
1L	Campagne de communication auprès du grand public et concertation PAPI	CACL		à prévoir	30 000,00 €		15 000,00 €	Comité des assureurs 6 000€	9 000€
1M	Sensibilisation des scolaires aux risques d'inondations	ETAT			205 000,00 €		205 000 €		
2A	Etude pour la création d'un système d'avertissement local aux inondations	CACL	01/06/2021	en cours	30 000,00 €		15 000,00 €		15 000€



AXE n°	Action	Maître d'ouvrage	Date de démarrage	Avancement	Budget prévisionnel de l'action	Montant du marché	Montant subvention FPRNM	Autres subvention	CACL	action terminée
3A	Etude de définition d'un système d'alerte population	CACL		à prévoir	10 000,00 €				10 000,00 €	
4A	Création et diffusion d'une plaquette information sur les servitudes d'écoulement pluvial	CACL		réalisé - spot vidéo prévu	5 000,00 €		2 500,00 €		2 500 €	En cours
4B	Etude de faisabilité technique financière et réglementaire d'aménagements résilients en zone inondable sur le territoire démonstrateur Crique Fouillée	CACL	25/08/2022	en cours	80 000,00 €	81 889 €	40 000,00 €	12 000 €	28 000 €	en pause
5A	inventaire des habitations soumises à des inondations très fréquentes, diagnostic de vulnérabilité, étude de faisabilité de mise hors d'eau/protection, évaluation du coût de destruction	CACL	16/07/2022	en cours	20 000,00 €	39 000 €	10 000,00 €		10 000 €	En cours
6A	Etude amélioration des écoulements dans les canaux/cours d'eau (projet ARTISAN)	CACL	01/08/2020		40 000,00 €	84 600 €	20 000,00 €		20 000€	terminée
7A	Etude pour la réhabilitation et le confortement de l'aménagement hydraulique Laussat, dossier d'autorisation et étude de danger	CACL		à prévoir	30 000,00 €		15 000,00 €		15 000€	

SYNTHESE

AXE	COÛT global	CACL	% Part.	État BOP 181	% Part.	État FPRNM	% Part.	OEG	% Part.	CTG	% Part.	EPFA G	%	comité des assureurs	% Part.
Axe 0	110 000 €	45 000	41 %	40 000	36 %	5 000	4,5 %	0	0 %	20 000	18 %	0	0 %	0	0 %
Axe 1	1252 000 €	165 700	13 %	10 000	1 %	773 500	62 %	235 000	19 %	60 000	5 %	0	0 %	7800	1 %
Axe 2	30 000 €	15 000	50 %	0	0 %	15 000	50 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %
Axe 3	10 000 €	10 000	100 %	0	0 %		0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %
Axe 4	85 000 €	30 500	36 %	0	0 %	42 500	50 %	0	0 %	0	0 %	12 000	14 %	0	0 %
Axe 5	20 000 €	10 000	50 %	0	0 %	10 000	50 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %
Axe 6	40 000 €	20 000	50 %	0	0 %	20 000	50 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %
Axe 7	30 000 €	15 000	50 %	0	0 %	15 000	50 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %
TOTAL	1577 000 €	311 200 €	20 %	50 000 €	3,2 %	881 000 €	55,9 %	235 000 €	14,9 %	80 000 €	5,1 %	12 000 €	0,8 %	7800 €	0,5 %

Questions ?



PAPI de l'agglo COPIL #2 du 13 Décembre 2022



Merci de votre attention !



PAPI de l'agglo COPIL #2 du 13 Décembre 2022

